



APPEL À PROJETS « Spectacle Vivant » Saison 2025-2026
Aide à la création/Résidence
Espace Magnan

- Modalités de l'appel à projets -

L'Espace Magnan soutient la création artistique et la diffusion du spectacle vivant et souhaite favoriser les conditions d'une rencontre de proximité entre ses publics et les artistes locaux.

Dans cet objectif, elle lance en 2025 son premier appel à projets visant à proposer une aide à la création aux **compagnies professionnelles basées dans le Département des Alpes-Maritimes.**

Jusqu'à trois projets seront retenus pour bénéficier de **1 à 2 semaines en résidence de création** dans la salle Jean Vigo. Les résidences seront suivies d'**une représentation publique**, et potentiellement d'**une à deux représentations scolaires, en conditions de co-réalisation.**

DISPOSITIF

- Mise à disposition soit de la salle Jean Vigo, soit de la salle de danse (au choix) pour 1 à 2 semaines maximum, jours d'installation avant la représentation publique inclus. Un ou plusieurs régisseurs du théâtre assistent l'équipe artistique.
- Mise à disposition du matériel technique son et lumière du théâtre (fiche technique à consulter en annexe de l'appel à candidatures). Tout besoin en matériel supplémentaire est à la charge de la compagnie.
- Pour les dates de représentation, prise en charge de l'impression des supports de communication et de la diffusion par l'Espace Magnan.
- Une représentation tout public et potentiellement, si sujet approprié, une à deux représentations scolaires, à l'issue de la résidence et en condition de co-réalisation à hauteur de 70% (compagnie en résidence)-30% (Espace Magnan)
- Frais d'hébergement, de repas et de transports à la charge de la compagnie
- Une convention d'aide à la création du théâtre et des arts vivants est établie entre l'Espace Magnan et les compagnies sélectionnées, définissant le cadre général de cette aide à la création et les engagements de chacune des parties.



CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ

Compagnies professionnelles ayant leur siège social dans le Département des Alpes-Maritimes et s'inscrivant dans les réseaux culturels de diffusion locaux, nationaux et/ou internationaux.

Porteuses d'un projet de création dans le domaine du théâtre et des arts vivants.

Titulaires de la licence de producteur de spectacles.

CRITÈRES DE SÉLECTION

Pertinence artistique du projet sur 35 points

Viabilité financière du projet sur 45 points (subventions, partenariats, coproductions, préachats...)

Parcours professionnel de l'équipe consacrée au projet sur 20 points

Le jury, pour faciliter la sélection, se donne le droit de demander des renseignements complémentaires aux candidats.

SÉLECTION DES PROJETS - COMMISSION D'EXAMEN

Les candidatures sont étudiées et sélectionnées par un comité de sélection composé de représentants d'institutions référentes dans le domaine du théâtre et des arts vivants et de programmeurs.

Les décisions du jury sont sans appel et seront communiquées personnellement aux candidats sans que le jury ne soit tenu de justifier ses décisions.

La commission d'experts chargée de la sélection des projets est composée comme suit :

le Directeur de l'Espace Magnan,

les membres du Comité de programmation « Spectacle Vivant » de l'Espace Magnan,

le Directeur du Théâtre Francis Gag ou son représentant,

le Directeur du Centre Culturel la Providence et du Théâtre de la Semeuse ou son représentant,

le Directeur de l'Entre-Pont ou son représentant,

CALENDRIER

Lancement de l'appel à projets : **Vendredi 7 février 2025**

Date limite de réponse des compagnies : **Vendredi 7 mars 2025** (avant minuit).

À envoyer par mail uniquement à spectacle@espacemagnan.com

Avec pour objet : « **Candidature Résidence 2025-2026 - Nom du projet** »

Réponse aux candidats : **mi-avril 2025**

Projet n°1 :

Salle Jean Vigo : du mercredi 12/11/2025 au vendredi 21/11/2025

Ou Salle de danse : du lundi 10/11/2025 au vendredi 21/11/2025 (sauf mardi 11/11/2025 - férié)

Représentations :

Vendredi 21/11/2025 à 14h (si scolaires intéressés)

Vendredi 21/11/2025 et/ou Samedi 22/11/2025 à 20h (tout public)

Projet n°2 :

Salle Jean Vigo : du mardi 27/01/2026 au vendredi 30/01/2026

Ou Salle de danse : du mardi 27/01/2026 au vendredi 30/01/2026

Représentations :

Vendredi 30/01/2026 à 14h (si scolaires intéressés)

Vendredi 30/01/2026 et/ou Samedi 31/01/2026

Projet n°3 :

Salle Jean Vigo : du mardi 14/04/2026 au vendredi 24/04/2026

Ou Salle de danse : du mardi 14/04/2026 au vendredi 24/04/2026

Représentations :

Vendredi 24/04/2026 à 14h (si scolaires intéressés)

Vendredi 24/04/2026 et/ou Samedi 25/04/2026

DOSSIER DE CANDIDATURE / ÉLÉMENTS À FOURNIR

- Formulaire de candidature ci-joint, dûment rempli
- Dossier artistique de présentation du projet de création
- Fiche technique du projet de création si déjà ébauchée
- Budget prévisionnel de création détaillé et équilibré avec si possible un prix de cession
- Statuts de la compagnie et parution au Journal Officiel
- Curriculum vitae du/des porteurs du projet
- Rapport d'activité de la compagnie
- Tout élément visuel ou sonore pouvant aider à une meilleure connaissance artistique du candidat
- Eventuellement un dossier de presse

Tout dossier incomplet ne pourra pas être étudié et sera refusé.